



**Syndicat des  
Employés de la  
Société Immobilière du  
Québec**

## **COMMUNIQUÉ SPÉCIAL**

Québec, le 19 décembre 2011

### **ENTENTE ENTRE LE SFPQ ET LE SESIQ**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, il y a eu transfert des employés de la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ) à la Société immobilière du Québec (SIQ). Suite à ce transfert, le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) a déposé une requête en transmission des droits et obligations, selon l'article 45 du Code du travail, à la Commission des relations de travail. L'audition de cette requête a eu lieu le 29 septembre 2011 et nous y étions. À partir de ce moment, plusieurs échanges ont eu lieu entre le SESIQ, le SFPQ et la SIQ afin de regarder la possibilité que les employés CHQ soient intégrés à notre unité d'accréditation, soit le SESIQ 2929 du SCFP.

Nous en sommes venus à une entente et celle-ci a été signée le vendredi, 9 décembre 2011. Les 40 employés, bureaux, techniques et ouvriers (BTO) de la CHQ, seront intégrés à notre unité d'accréditation à compter du 29 décembre 2011.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

#### **VOTRE EXÉCUTIF**

André Bleau  
Serge Genest  
Denis Petitclerc  
Jacques Thériault  
Michèle Vézina